



NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Bureau pour l'Afrique du Nord

Forum pour le développement en Afrique du Nord

"Le commerce : pour une croissance créatrice d'emploi"

Marrakech, Royaume du Maroc
19-20 février 2007

Déclaration de Marrakech

I. PREAMBULE

Nous, les participants au Forum pour le développement en Afrique du Nord sur « Le Commerce : pour une croissance créatrice d'emploi », organisé à Marrakech, Maroc, du 19 au 20 février 2007, par le Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

Saluons la Commission économique pour l'Afrique et le Gouvernement du Royaume du Maroc ainsi que leurs partenaires pour l'occasion qui nous a été offerte de débattre de questions clés du développement de l'Afrique du nord,

Saluons les initiatives de rapprochement des acteurs du secteur privé et notamment la récente création de l'Union Maghrébine des Employeurs.

Avons pris note avec intérêt des analyses, conclusions et recommandations contenues dans les documents que la Commission économique pour l'Afrique a mis à notre disposition à l'occasion du Forum,

Notons que, malgré une reprise de la croissance économique de la région lors de cette dernière décennie et des avancées encourageantes sur le front de l'emploi dans plusieurs pays de la région, le chômage continue à présenter des taux élevés, surtout auprès des jeunes, des jeunes diplômés et des femmes, constituant ainsi l'un des principaux défis de développement des pays d'Afrique du Nord,

Reconnaissons que l'intégration régionale est un impératif si l'Afrique du Nord veut réaliser ses objectifs de développement, notamment réduire le chômage et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et renforcer son poids dans les équilibres régionaux pour devenir un partenaire effectif dans l'économie mondiale,

Sommes persuadés que, dans un contexte caractérisé par la globalisation croissante des économies, le commerce est un vecteur incontestable de développement économique et que, lorsque les politiques d'accompagnement sont adéquates, il peut contribuer à accélérer la croissance économique et répondre au défi du chômage, en plus de faciliter le processus d'intégration régionale,

Sommes convaincus que l'Afrique du Nord dispose d'un potentiel considérable pour exploiter les opportunités qu'offre le commerce mondial, compte tenu de sa situation géographique et de son niveau de développement,

Sommes conscients que le commerce intra - régional entre les pays d'Afrique du nord représente un potentiel énorme qui reste encore à exploiter et qu'il peut constituer, surtout s'il se base sur un secteur

privé dynamique, une composante essentielle de l'intégration régionale et mondiale des pays d'Afrique du nord,

Remarquons avec préoccupation qu'en dépit des liens culturels et historiques qui unissent les pays d'Afrique du nord, et malgré les accords commerciaux et les initiatives d'intégration régionale, l'Afrique du Nord, comparée aux autres régions du monde, demeure l'ensemble régional le moins intégré avec des flux commerciaux qui ne présentent qu'une fraction minimale des échanges totaux de chaque pays,

Soulignons qu'il est impératif que l'Afrique du nord prenne, dans les prochaines années et de manière coordonnée, des mesures rapides, échelonnées et réalistes pour donner corps à ses engagements et objectifs et faire de son aspiration à l'intégration régionale une réalité concrète,

Adoptons la présente Déclaration de Marrakech qui est un cadre d'action destiné à instituer un environnement propice à l'augmentation des volumes d'échanges entre les pays d'Afrique du Nord et à l'intégration de la région dans l'économie mondiale, l'objectif ultime de la Déclaration de Marrakech étant de répondre aux exigences d'une accélération de la croissance et d'une création d'emploi, suffisants pour assurer le bien être des populations Nord-africaines.

Pour relever les défis qui entravent la promotion du commerce et de l'intégration régionale, et ainsi créer davantage d'emplois en Afrique du nord, nous recommandons de:

II. RECOMMANDATIONS GENERALES

1. Encourager la participation effective de toutes les parties prenantes dans la définition et la mise en œuvre de stratégies et politiques d'intégration commerciales, notamment le secteur privé, le secteur financier, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les jeunes entrepreneurs, les femmes entrepreneurs et les compétences nord-africaines résidant à l'étranger,
2. Intégrer la dimension genre dans les politiques et stratégies de promotion du commerce et impliquer les femmes entrepreneurs dans les instances de décision.
3. Adopter la démarche du partenariat public - privé comme démarche structurante,
4. Identifier en commun les secteurs économiques porteurs afin de favoriser la coopération et l'intégration régionale en Afrique du nord, y compris en encourageant le Partenariat Public Privé et en facilitant l'émergence de groupes transnationaux nord africains, avec un accent particulier sur les PME
5. Redoubler d'efforts pour coordonner les réformes économiques et financières, institutionnelles et juridiques au sein de la région, et qui sont nécessaires à la mise en place d'un environnement favorable au commerce et à la création d'emplois productifs et à l'intégration de l'économie informelle
6. Intensifier et multiplier les efforts de coordination et de dialogue entre les pays d'Afrique du nord afin de renforcer leur position dans les négociations commerciales multilatérales,
7. Multiplier les opportunités de partage d'informations et d'expériences nord africaines et assurer un meilleur accès aux données et statistiques y afférent,
8. Mobiliser les médias sur l'importance stratégique de l'intégration régionale et du commerce intra – régional, pour promouvoir l'emploi et assurer le développement durable des pays de la région,
9. Adopter des actions spéciales pour l'encouragement des PME, surtout auprès des jeunes et des femmes entrepreneurs,
10. Promouvoir la coopération Sud – Sud avec toutes les régions du monde, notamment avec le reste du continent Africain,

11. Favoriser une bonne gouvernance et une intégration plus effective des institutions, notamment financières, impliquées dans la promotion du commerce international et intra - régional,
12. Faire un usage plus systématique des technologies de l'information et de la communication, afin d'accélérer et de renforcer la participation des pays de la région à l'économie du savoir,
13. Améliorer le niveau de formation du capital humain dans la région, et renforcer l'expertise nord-africaine, notamment au niveau des universités et des centres de recherche, à travers la mise en place de réseaux
14. Intensifier les recherches et études sur toutes les dimensions de l'intégration régionale et commerciale
15. Mobiliser des ressources techniques et financières pour la mise en œuvre des actions qui découlent de ce cadre d'action auprès des pays et organismes bailleurs de fonds et partenaires du développement,

III. ACTIONS SPECIFIQUES

a. Actions destinées aux Etats membres : Gouvernements, secteur privé, société civile

1. Identifier les secteurs pour lesquels des projets nord-africains structurants peuvent être mis en oeuvre dans les meilleurs délais
2. Appuyer et renforcer l'Observatoire de l'Intégration Régionale (économique et sociale) développé par le Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord ; en y intégrant, en réseau, ce qui existe déjà au niveau des pays.
3. Mettre en place un processus d'harmonisation des réglementations financières et d'allègement des procédures commerciales
4. Organiser des sessions de formation sur les principes de gouvernance bancaire, dans le cadre des dispositions de Bâle II
5. Mettre en place des programmes de coopération entre les PME de la région et développer des mécanismes de financement adaptés à leurs besoins
6. Mettre en place des campus universitaires nord-africains
7. Mettre en place un processus de concertation régionale favorisant le développement du secteur des services
8. Mettre en place un partenariat efficace entre pays d'origine et pays d'accueil des migrants nord africains, afin d'identifier les moyens les plus appropriés de transformer le potentiel de ressources humaines, sociales et financières des compétences nord africaines résidants à l'étranger en capital productif d'investissements, de commerce et d'emploi.
9. Appuyer et adhérer à la mise en œuvre d'une plateforme régionale électronique pour le commerce

b. Actions destinées à la CEA

10. Intensifier les actions conjointes entre la CEA et les communautés économiques régionales, en particulier avec l'UMA et la CENSAD ;

11. Lancer des études pour le suivi et l'évaluation de l'impact du commerce intra- régional en Afrique du Nord; notamment sur l'emploi et la promotion de l'entreprenariat
12. Réaliser une étude d'impact sur la création d'une zone de libre échange en Afrique du Nord
13. Mettre en place un programme de coopération avec les acteurs régionaux du secteur privé pour la promotion du commerce intra-régional ; et en particulier avec l'Union Maghrébine des Employeurs (UME)
14. Mener une étude pour identifier des solutions et des actions innovantes pour que les infrastructures jouent pleinement le rôle d'accélération du processus d'intégration régionale
15. Renforcer l'appui technique apporté aux pays d'Afrique du Nord dans le domaine des négociations commerciales internationales et produire des rapports réguliers sur leur impact.
16. Lancer un groupe d'étude sur les systèmes financiers des pays d'Afrique du Nord, pour faire un état des lieux et identifier des actions à mener de manière concertée.
17. Mettre en place un mécanisme de coordination et de dialogues entre toutes les parties prenantes Nord africains (gouvernements, secteurs privés, secteurs financiers, les organisations non gouvernementales, les jeunes entrepreneurs, les femmes entrepreneurs et les compétences nord-africaines résidant à l'étranger,) qui permette d'évaluer et de faire un suivi régulier des progrès réalisés par les Etats membres en matière de commerce et d'intégration régionale.
18. Mettre en place une communauté de pratiques pour les jeunes entrepreneurs, le secteur financier et les femmes entrepreneurs;
19. Mettre en œuvre la Plateforme électronique de commerce ;
20. Accompagner et sensibiliser les acteurs économiques aux potentialités offertes par les TIC dans les échanges commerciaux
21. En collaboration avec l'UMA, soutenir les efforts d'harmonisation des stratégies nationales TIC et de développement du commerce électronique à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres sous-régions africaines.

La présente Déclaration sera présentée au Comité Intergouvernemental d'Experts du Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord en vue de son étude et de son approbation, pour transmission à la Conférence des Ministres en charge des Finances et de la Planification de la CEA qui aura lieu du 29 mars au 4 avril à Addis Abéba, Ethiopie.

Fait à Marrakech, le 20 février 2007